

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 56 titulaires, 3 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Michel ADAM
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOIBE (excusé), Cédric PUCHEU, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 18-181108-DEV-

Le 19 NOV. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

FORT DU PORTALET :  
APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR LES PROJETS STRUCTURANTS  
DES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX

Mme MÉDARD expose :

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn est propriétaire du Fort du Portalet prenant ainsi la succession de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe détentrice de ce bien depuis le 7 septembre 1999.

Grâce aux aides financières de l'Etat, de la Région et du Département, un ambitieux programme de travaux pour sauvegarder et mettre en sécurité l'édifice a été initié en 2004 : mise en sécurité de la route d'accès, reconstruction des murs de soutènement, réfection des toitures des bâtiments, des terrasses et des menuiseries, etc.

A ce jour, ce sont près de 1.9 million d'euros qui ont été investis, avec un appui tout particulièrement soutenu de nos partenaires institutionnels (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Région Département), à hauteur de 90% environ.

En parallèle de ces travaux de restauration, plusieurs études nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de valorisation touristique, ont été menées, dont en 2009 celle réalisée par Objectif Patrimoine.

Si les conclusions de l'étude ne correspondent plus aujourd'hui aux choix d'aménagement en matière d'accès au Fort, les enjeux et le positionnement demeurent d'actualité.

A ce titre, la communauté de communes en partenariat avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn propose déjà, sur réservation des visites accompagnées et commentées. Ce sont plus de 5 000 visiteurs qui découvrent chaque année l'extrême richesse de ce site et en deviennent de véritables ambassadeurs.

C'est aussi dans le cadre de sa politique culturelle, à visée éducative, que le Fort est aujourd'hui proposé à la découverte dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle.

La poursuite, en 2019, de la réhabilitation engagée permettrait au Fort de confirmer et d'amplifier son rayonnement en tant que site touristique et culturel majeur du territoire. Ce projet est complémentaire des travaux d'amélioration de la voie jacquaire passant par le Somport, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, puisque facilitateur de l'accès au Fort.

S'ouvre donc aujourd'hui, une nouvelle phase de travaux de restauration concernant les galeries inférieures. Elles sont de facto le cœur du Fort puisque c'est à partir de ces ouvrages que l'on pouvait « battre » la route venant d'Espagne, et interdire ainsi l'accès de la vallée. De surcroît ces galeries, creusées à même la falaise, sont d'un grand intérêt esthétique...et donc touristique.

Ces travaux bénéficient d'ores et déjà d'une nouvelle tranche de financements de 300 000 euros par la DRAC, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

L'enjeu serait de finaliser la restauration du Fort, et de l'aménager en vue de sa valorisation touristique à plus grande échelle. En ce sens, le Fort du Portalet est positionné comme un produit d'appel touristique caractéristique de la stratégie du Haut Béarn en la matière :

- améliorer la rentabilité des points forts et thématiques qui font notre spécificité,
- prendre le virage de l'innovation dans les différents aspects de l'organisation et de l'offre touristique,
- positionner le territoire comme une destination internationale,

## **PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS**

En 2009, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (CCVA) avait missionné le cabinet Objectif Patrimoine, pour étudier la faisabilité de la mise en valeur du Fort du Portalet.

Compte tenu de la fusion de la CCVA avec les Communautés de Communes de Josbaig, du Piémont Oloronais, et de la Vallée de Barétous, qui repositionne le site du Fort du Portalet dans un contexte territorial, touristique et culturel nouveau, compte tenu également du projet d'aménagement de deux passerelles, facilitant et sécurisant l'accès piétonnier au Fort, si l'opportunité du projet est renforcée aujourd'hui, son contenu a quelque peu évolué.

Les éléments présentés ci-après sont donc à la fois issus de cette étude, et le fruit d'un travail interne. Ils restent à confirmer quant à leur estimation en particulier. Le projet serait donc phasé.

### **Les enjeux**

- participer du développement et de la structuration de l'offre de loisirs de la filière Patrimoine et Culture, en révélant un patrimoine majeur ;
- créer un site culturel à vocation touristique d'appel pour le Haut Béarn et le Béarn ;
- en faire un outil d'animation du territoire.

### **Le positionnement**

- proposer une offre de découverte du patrimoine et des milieux naturels du site, adaptée à plusieurs publics, et s'inscrivant dans une démarche de loisirs actifs, visites ludiques, offre découverte – détente, contenu éducatif ;
- aménager le lieu comme un site d'excursions : le Fort du Portalet ne pourra jamais, au vu de sa conformation et de sa localisation, être aménagé de manière normalisée, afin de recevoir en masse des visiteurs ;
- révéler la capacité d'évocation du site : il est proposé de laisser le Fort dans un état proche de ce qu'il est actuellement, en s'assurant toutefois de sa sécurisation et de sa conservation ; sa vétusté et son état fantomatique font partie de son caractère.

### **Le concept de visite**

- la terrasse comme point central de la visite et ses bâtiments pour l'accueil des visiteurs : la terrasse sera aménagée de manière conviviale (niveaux n et n-2), lieu de détente, de découverte visuelle de l'environnement et du bâtiment : chaises longues, lunettes de vue des sites de reproduction des vautours, chemin de la mâturation ;
- des visites guidées globales ou partielles, et une proposition de visite libre sur certains espaces ;
- des panneaux d'interprétation et des stations de projection au cours de la visite : la visite du Fort est agrémentée de temps de « mini-projection » / panneaux d'interprétation. Huit espaces sont identifiés dans le Fort. La visite est ainsi ponctuée d'éléments visuels, types images, plans, bandes sons ou vidéos, qui viennent agrémente sa découverte. Ces huit stations sont thématiques, et décrivent les éléments historiques, architecturaux, environnementaux utiles à la compréhension du site ;
- des soirées événementielles et animations « réservées » ;
- Le projet global comprenant la poursuite des restaurations nécessaires à la sécurisation du Fort et sa conservation (source Voinchet / Thouin).

### **L'exploitation du site**

L'étude d'Objectif Patrimoine date de 2009. Le mode de visite alors envisagé ne correspond plus à l'actualité. Ce point reste donc à évaluer complètement.

- Le fonctionnement du site prévoit une variabilité des périodes d'ouverture et des rotations, selon les saisons. Globalement, les contraintes font que le site peut accueillir +/- 30 000 visiteurs touristiques par an,
- La visite du Fort se fera soit accompagnée, par groupes de 20 personnes, soit de manière autonome (hormis la partie basse : galeries basses et cellules),
- Le mode de gestion du site fera l'objet d'une réflexion approfondie, en lien avec les autres équipements touristiques intercommunaux.

## PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

Les éléments de dépenses présentés ci-dessous sont bien entendu à confirmer.

DÉPENSES	
<b>Phase 1- 2019</b>	
Études (sécurité, électricité, gestion)	50 000 €
Galeries basses + Mo	165 000 €
<b>Phase 2- 2020/2021/2022</b>	
Sécurisation du site pour visites	100 000 €
Électricité autonome	120 000 €
Scénographie du Fort	70 000 €
Aménagements accueil	150 000 €
Travaux d'accès (chemin, stationnement...)	à chiffrer
Maîtrise d'œuvre	45 000 €

Ce projet ayant été présenté, à titre d'information, en Conseil des Maires le 30 octobre 2018,

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projets départemental ouvert aux projets structurants des territoires intercommunaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements (FEDER Massif Pyrénées, CGET Massif Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 19.11.18

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 19 NOV, 2018

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON Ste MARIE